



DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 141_26

Objet : Signature de contrats de participation au projet Économie Circulaire « Entrez dans la boucle »
– Territoires des communautés de communes Cluses Arve et montagnes et Faucigny-Glières, entre la communauté de communes Cluses Arve et montagnes et les entreprises partenaires SMP, MONT BLANC SPAS (TUBS PARTS), FABRICATIONS AUTOMATIQUES GERBELOT (FAG), GRADEL COFFRAGES SPECIAUX, et CARTIER MULTI PROFILS CMP

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes

Vu les statuts de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes adoptés par la délibération du conseil communautaire DEL2025_68 du 17 juillet 2025, approuvés par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025, et notamment l'article 4-1-2-1 en matière de zones d'activités ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL2026_69 en date du 09 avril 2026 portant délégation du conseil communautaire au Président afin de conclure toutes les conventions nécessaires à l'exercice des compétences de la 2CCAM d'une durée inférieure ou égale à 3 ans y compris les périodes de reconduction, à l'exception des conventions de groupement de commande et des délégations de maîtrise d'ouvrage ;

Considérant la labellisation du territoire de la Vallée de l'Arve au titre du programme national « Territoire d'Industrie » ;

Considérant la convention attributive d'une subvention en fonctionnement au titre du FNADT dans le cadre du programme Territoires d'industrie (Exercices 2023-2025), entre l'Etat représenté par le Préfet de Haute-Savoie et la communauté de communes Cluses Arve et montagnes, signée 04 décembre 2023 ;

Considérant le plan d'actions 2023-2027 Territoire d'Industrie Vallée de l'Arve, dont l'une des actions est de susciter une démarche d'écologie industrielle territoriale et plus largement d'économie circulaire ;

Conscientes de l'importance de l'économie circulaire pour optimiser l'utilisation des ressources locales, maîtriser les coûts liés à la gestion des flux et renforcer la résilience des chaînes de valeur territoriales, les Communautés de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) et Faucigny-Glières (CCFG) initient un dispositif d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) « Entrez dans la boucle », s'adressant à l'ensemble des acteurs économiques de leurs territoires.

« Entrez dans le boucle » un dispositif d'accompagnement des entreprises vers une économie circulaire locale, collaborative et créatrice de valeur, coordonné à l'échelle du Genevois français par

DP 141_26 Signature de contrats de participation au projet Économie Circulaire « Entrez dans la boucle » – Territoires des communautés de communes Cluses Arve et montagnes et Faucigny-Glières, entre la 2CCAM et les entreprises partenaires SMP, MONT BLANC SPAS (TUBS PARTS), FABRICATIONS AUTOMATIQUES GERBELOT (FAG), GRADEL COFFRAGES SPECIAUX, et CARTIER MULTI PROFILS CMP

le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF), initiateur de la d... marque déposée. À ce titre, le PMGF met à disposition des établissements public de coopération intercommunale engagées la communication métropolitaine ainsi que l'accompagnement et l'expertise du groupement d'intervenants spécialisés (Circul'R, Colibree et NymphéA) missionné pour son déploiement.

Une démarche engagée dans le cadre du label Territoire d'Industrie, visant à optimiser les flux de ressources, à stimuler les échanges inter-entreprises, à faciliter et décarboner les mobilités professionnelles, ainsi qu'à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie au travail des salariés.

À travers cette expérimentation, la 2CCAM et la CCFG, se donnent pour objectif d'accompagner une vingtaine d'entreprises partenaires locales, issues de secteurs d'activité variés et de toutes tailles.

Le contrat de participation a pour objet de définir les modalités et les conditions de mise en œuvre de l'action d'EIT « Entrez dans la boucle », entre la communauté de communes Cluses Arve et montagnes et les entreprises partenaire.

Les principales dispositions du contrat sont les suivantes :

- Les objectifs poursuivis par cette expérience ;
- La désignation et l'engagement des parties ;
- Le coût total de l'action, évalué à 36 840 € TTC, est mis gratuitement à disposition des entreprises accompagnées grâce au soutien financier de la 2CCAM, de la CCFG, du PMGF et d'une subvention accordée via un fonds de revitalisation ;
- La durée du contrat à 18 mois ;
- Les modalités en cas de litiges.

Les entreprises partenaires visées par la présente décision sont les suivantes :

- SMP dont le siège social est situé 146 avenue du Môle 74460 MARNAZ et identifié sous le numéro SIRET 428 266 472 00029 ;
- MONT BLANC SPAS (TUBS PARTS) dont le siège social est situé 380 rue des prés 74300 CLUSES et identifié sous le numéro SIRET 504 255 704 00034 ;
- FABRICATIONS AUTOMATIQUES GERBELOT (FAG) dont le siège social est situé 647 chemin de l'Épinette 74300 CLUSES et identifié sous le numéro SIRET 302 432 877 00017 ;
- GRADEL COFFRAGES SPECIAUX dont le siège social est situé 60 rue de la Gare d'Oex 74300 MAGLAND et identifié sous le numéro SIRET 400 232 435 00018 ;
- CARTIER MULTI PROFILS CMP dont le siège social est situé 21 rue de l'Industrie 74300 MAGLAND et identifié sous le numéro SIRET 430 256 420 00018.

Décide :

Article 1. : D'approuver les termes des contrats de participation au projet Économie Circulaire « Entrez dans la boucle » - Territoires des communautés de communes Cluses Arve et montagnes et Faucigny-Glières, entre la communauté de communes Cluses Arve et montagnes et les entreprises partenaires SMP, MONT BLANC SPAS (TUBS PARTS), FABRICATIONS AUTOMATIQUES GERBELOT (FAG), GRADEL COFFRAGES SPECIAUX et CARTIER MULTI PROFILS CMP ;

DP 141_26 Signature de contrats de participation au projet Économie Circulaire « Entrez dans la boucle » – Territoires des communautés de communes Cluses Arve et montagnes et Faucigny-Glières, entre la 2CCAM et les entreprises partenaires SMP, MONT BLANC SPAS (TUBS PARTS), FABRICATIONS AUTOMATIQUES GERBELOT (FAG), GRADEL COFFRAGES SPECIAUX, et CARTIER MULTI PROFILS CMP

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 074-200033116-20260930-DP141_26-AR

S²LOW

Article 2 : De signer lesdits contrats, joints en annexes, ainsi que les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 30 septembre 2026

Le Président,

Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire » **7 OCT. 2026**
Télétransmis le :
Publié sur le site internet de la 2CCAM le : **8 OCT. 2026**
Le Directeur Général des Services de la Communauté de
Communes Cluses Arve et montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 141_26 Signature de contrats de participation au projet Économie Circulaire « Entrez dans la boucle » – Territoires des communautés de communes Cluses Arve et montagnes et Faucigny-Glières, entre la 2CCAM et les entreprises partenaires SMP, MONT BLANC SPAS (TUBS PARTS), FABRICATIONS AUTOMATIQUES GERBELOT (FAG), GRADEL COFFRAGES SPECIAUX, et CARTIER MULTI PROFILS CMP